

Note de synthèse et de propositions option constructions publiques :

Directeur Général Adjoint  
en charge du Patrimoine et de l'Environnement

A l'attention du Président

RAPPORT DE PRESENTATION  
AU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE  
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Sous couvert / du Directeur  
Général des Services

Le 11 septembre 2024

Objet : Lancement d'une Etude d'opportunité sur le développement d'un réseau de chaleur pour les bâtiments publics de la ville centre  
PJ : dossier documentaire

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé en 2015, un objectif ambitieux de développement de la chaleur renouvelable et de récupération livrée par les réseaux de chaleur qui implique, au-delà de l'extension et la densification des réseaux existants, la création de nouveaux équipements.

Le système de chauffage de l'hôtel communautaire de notre communauté d'agglomération rurale est devenu obsolète.

Comment notre intercommunalité engagée dans une démarche volontaire de sobriété et d'efficacité en ayant un plan climat air énergie, peut-elle pour les équipements publics de la ville centre engager une démarche visant à réaliser des économies d'énergie sur ceux-ci, à moyen et long terme ?

Dans une première partie nous exposerons les éléments du contexte technique et réglementaires qui orientent vers l'opportunité de l'installation d'un réseau de chaleur mutualisé (I) et dans une deuxième partie il sera exposé les étapes de la maîtrise d'ouvrage de ce projet collectif (II).

I - Synthèse : Contexte technique et réglementaire

I – A Eléments de contexte de la question de l'opportunité d'un réseau de chaleur mutualisé

Ce système de chauffage d'un des plus grands bâtiments de notre patrimoine est obsolète. La chaleur représente 40 % à 45 % de la consommation d'énergie en France. Les réseaux de chaleur se targuent d'une meilleure efficacité énergétique que les systèmes de chauffage bâtiment par bâtiment. Un des autres avantages mis en avant,

est la stabilité des coûts de l'énergie, liée notamment à l'exploitation des ressources locales.

#### I - A - 1 Notre ville centre

Plusieurs bâtiments publics sont situés en centre-bourg de notre ville centre, ou en périphérie de celle-ci : collège, hôpital local, hôtel des impôts, mairie, écoles communales.

Il y a donc un besoin en chauffage concentré au même endroit ; proche de notre grand bâtiment.

#### I - A - 2 Aspiration sociétale / Réglementations

Sur le plan sociétal, il y a une aspiration à un modèle de développement économique local de production d'électricité « verte ».

Il appartient aux acteurs publics (dans la philosophie des réglementations : loi TECV de 2016 / loi PACTE de 2019 qui permet l'expérimentation à plusieurs bâtiments d'être raccordés à un même poste de transformations HTA / BT / loi Energie Climat 2019 / Décret tertiaire (il n'est pas une obligation pour notre territoire rural mais permet de viser une ambition).

#### I – B Intérêt du réseau de chaleur mutualisé et quelques freins identifiés.

##### I - B - 1 Les réseaux de chaleur, un outil clé de la transition énergétique

Avantages : l'énergie produite est 5 % à 15 % moins chère que le gaz ou l'électricité.

Il y a la stabilité des coûts, qui est liée à l'exploitation des ressources locales.

Globalement, ce choix permet de participer à la souveraineté énergétique de notre pays.

Les sources sont diversifiées :

- chaudières utilisant du bois de classe B
- récupérations des énergies fatales
- récupérations de la chaleur générée par l'incinération des déchets [Exemple Clermont-Ferrand]
- la géothermie
- la thalassothermie

##### I - B - 2 Enjeux environnementaux

Etant un territoire urbain, une attention, une vigilance doit être nécessaire au choix de la source si nous mettons en place un réseau de chaleur.

En effet, la biomasse issue de l'utilisation du bois (pourrait être avec du bois récolté sur notre territoire, dans une logique de développement de l'économie locale) mais il y a des retours d'expériences négatifs. Et aussi la publication en 2021, d'un collectif de médecins et d'associations de santé alertent sur la nocivité de la combustion du bois. Il émet des polluants toxiques pour la santé.

Par ailleurs, il y aurait lors de cette combustion 10 % de gaz à effet de serre supplémentaire sur dix ans, si cette source d'énergie est maintenue.

A quantité égale, la combustion du bois est plus émettrice de CO<sub>2</sub> que n'importe quelle autre énergie.

Dans une deuxième partie, de cette note, je présenterai une méthodologie et un calendrier des étapes de la maîtrise d'ouvrage de ce projet collectif. Je n'ai pas retenu d'axer la source de la production d'énergie sur la biomasse forestière. Il nous appartient d'attendre le nouveau projet de stratégie nationale bas carbone (SNBC) qui devrait être publié avant la fin de l'année. Si nécessaire l'axe de la possibilité de structurer une filière bois sur notre territoire, pourrait être rajouté au cahier des charges, à venir pour l'étude d'opportunité et de faisabilité pour un réseau de chaleur mutualisé.

## II - Présentation de la méthodologie et du calendrier opération de la conduite d'une Etude d'opportunité pour un réseau de chaleur mutualisé pour les bâtiments publics de la ville centre de notre communauté d'agglomération

### II - A Méthodologie

#### II - A - 1 Diagnostic

En tant que DGA en charge du Patrimoine et de l'environnement, je me chargerai avec mes équipes de rassembler les éléments du diagnostic, de l'Etat des lieux des besoins en chaleur pour les équipements publics de la ville centre à inclure dans la desserte du projet de réseau de chaleur mutualisé.

D'abord, notre hôtel communautaire est un grand bâtiment de plus de 1 000 m<sup>2</sup> (car il accueille 100 de nos agents), construit depuis 20 ans, sa réhabilitation induira de repenser les espaces, car il y a une modification des usages de l'administration, des missions, des modes de travail.

Je m'appuierai sur le projet d'administration actuel et l'organigramme nouveau qui y a été adossé.

Un programme architectural et technique prendra en compte, pour sa réhabilitation notre ambition de le chauffer par un réseau de chaleur.

Concernant les autres équipements publics qui ne sont pas dans notre patrimoine, dans un COTECH dédié, mes homologues en charge du Patrimoine et / ou de l'Energie au sein du Département (pour le collège, des services de l'Etat (pour l'hôpital local et les impôts) de la ville centre (pour la mairie et les écoles communales) nous partagerons les données de consommation de ces équipements.

Ce diagnostic, recueil de données est un préalable pour avoir l'ordre de grandeur du dimensionnement du réseau de chaleur à venir.

Ce diagnostic est déjà aussi une étape importante de la mobilisation des autres gestionnaires d'équipements publics.

Une communication préalable, affichant une volonté politique d'enclencher une réflexion sur la transition énergétique devra être en direction de ceux-ci.

#### II - A -2 Etude d'identification

Les données récoltées en amont (phase diagnostic) :

- dépenses en énergie pour chauffer les bâtiments publics, .....

Tout cela permettra de définir les objectifs d'économies souhaités avec ce projet. Cela permettra aussi d'avoir des indicateurs, nécessaires pour l'évaluation, pour la prise de décision de l'exécutif.

L'étude d'identification est à mener par les services.

Je piloterai celle-ci. Cette étude d'identification d'une durée de (1 à 4 mois) est un préalable aux études à conduire avant mise en œuvre du projet pour que les élus puissent évaluer la pertinence pour notre collectivité de se lancer dans ce projet.

Je préconise un accompagnement par des acteurs « ressources » comme l'ADEME ou encore AMORCE ou le CEREMA.

### II - A - 3 Cahier des charges

Je me chargerai de la rédaction du cahier des charges de l'étude d'opportunité et de faisabilité sur un réseau de chaleur. Pour cela je m'appuierai sur l'expertise AMORCE (ADEME) qui propose une boîte à outils dédiés.

Le document précisera notamment nos besoins :

- étude du modèle économique (Equilibre / Financement / taxes / coûts /...)
- les étapes pour la mise en place de la personne morale organisatrice (PMO) nécessaire dans notre cas d'un projet mutualisé.

### II -A - 4 Gouvernance

Plusieurs instances seront à mettre en place :

COTECH mis en place au moment de l'étude d'opportunité et de faisabilité. Lors de sa 1<sup>ère</sup> séance = validation des objectifs de l'étude d'opportunité et de faisabilité du développement d'un réseau de chaleur mutualisé.

Il sera composé des équipes techniques, des institutions (Département, Commune ville centre, Etat, EPCI), de la Maîtrise d'ouvrage incarnée par notre EPCI, de l'AMO à désigner et de l'AMU (Assistant à Maîtrise d'Usage) à désigner.

COPIL, le copil est composé de l'ensemble des parties prenantes du projet.

Comité des usagers des équipements publics.

La concertation avec les usagers, à savoir recueillir les avis, est nécessaire dans la conduite d'un tel projet ; et est aussi un critère pour l'obtention de certaines aides publiques, notamment celle de l'ADGME.

Le comité des usages (définition de sa composition périodicité des rencontres) est créé par délibération de notre EPCI, maître d'ouvrage de ce projet.

### II- A - 5 Outil clé de la transition énergétique et cohérence de développement territorial

Les réseaux de chaleur, sont un outil clé de la transition énergétique.

Notre projet sera analysé dans le cadre de l'étude d'opportunité et de faisabilité, avec une analyse multi-sectorielle incluant le développement territorial. Notamment un volet d'analyse des sources à choisir, et les avantages et inconvénients pour notre territoire rural. Opportunité de développement de filière (si c'est le recours à la biomasse d'origine agricole ou forestière) ou développement du recours à d'autres EnR (géothermie / récupération de la chaleur générée par l'incinération des déchets).

## II -B Calendrier Opérationnel

### II - B -1 Mobilisation des partenaires

Monsieur le président de notre communauté d'agglomération, j'apporte la précision que la présentation au bureau communautaire constitue le premier maillon, qui est la mobilisation des partenaires.

En effet, le projet de réseau de chaleur est un projet mutualisé. La présentation aux membres du bureau communautaire, vise à avoir leurs adhésions pour rassembler et mobiliser les partenaires, qui seront membres du COPIL.

II - B - 2 Présentation par la Direction du Patrimoine et de l'environnement de l'étude d'identification (elle intègre les données du diagnostics multi bâtementaire)

II - B - 3 Validation par une délibération du lancement de l'Etude d'opportunité et de faisabilité

II - B - 4 Mise en place du COPIL

II - B - 5 Conduite de l'Etude d'opportunité et de faisabilité

Je propose que nous ayons recours (en plus de l'AMO et de l'AMU) à l'accompagnement sur cette démarche innovante par le Lab 2051. Afin d'avoir à terme l'incubation de notre projet par le Lab pendant 12 mois.

C'est un accompagnement méthodologique, et qui permet la mobilisation des acteurs facilitateurs (sur les plans techniques et recherches, mobilisation de financement).

Des temps seront dédiés par les prestataires en charge de l'étude de nous apporter les éléments financiers, les éléments prévisionnels chiffrés, à savoir coût d'investissement, coûts attendus, économies attendues...

Par cette présente note, j'ai rassemblé les éléments du rapport que vous pourriez présenter aux membres du bureau communautaire, pour leur proposer cet ambitieux projet d'un réseau de chaleur mutualisé entre plusieurs acteurs publics, au bénéfice d'un engagement fort pour la transition écologique de notre territoire.

Dans l'esprit du décret tertiaire, des économies d'énergie, un fonctionnement renouvelé et sobre et le développement du recours aux EnR dans une optique de développement territorial d'un territoire rural.